

**Fonction publique, retraites,
éducation, EPS, ...**
**De multiples raisons d'inter-
venir dès cette rentrée.**

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE



**Pour faire
progresser
vers le haut
élèves et
profession, ...**

**Le SNEP-FSU,
un syndicat
porteur de
propositions !**

EDITO.

Christian Guérin
Secrétaire académique

**Dire
NON
et se mobiliser
POUR
des alternatives**

Sommaire

Edito	P 2
L'action paye	P 2
Election des élu-e-s des AS	P 3
Elections FSU	P 3
TZR, le compte n'y est pas	P 3
Adresses utiles	P 4-5
Classe exceptionnelle	P 6
Echelon spécial	P 6
Mutations	P 6
Retraité-e-s	P 7
Syndicalisation	P 7
Fiche syndicalisation	P 8

Au moment où est écrit cet édit se tient à Biarritz le sommet du G7. La France, pays organisateur, fait donc partie des nations les plus riches du Monde. Cela veut dire que notre pays a les moyens pour permettre à sa population de vivre correctement et en bonne santé, de pourvoir à une éducation/formation pour toutes et tous afin que chacun -e trouve un travail valorisant et bien rémunéré. Sans oublier une des préoccupations essentielles, celle de l'écologie afin que nous puissions vivre sainement dans un environnement protégé. Pourtant les luttes de l'an passé comme celles des gilets jaunes ou d'organisations syndicales ont prouvé que le « peuple » n'avait pas cette sensation du bien-vivre et ont ainsi dénoncé les réformes mises en place par ce gouvernement.

Les lois, de celle dite du travail au projet sur les retraites, en passant par les réformes de la Fonction Publique, dans l'éducation sont facteurs de reculs, de dégradations pour les jeunes, les salariés, les chômeurs et les retraités. Quand à l'environnement le saupoudrage de mesures reste très insuffisant.

A qui donc profite la richesse du pays ? Nous apprenons que la France est le pays le plus généreux du Monde avec les actionnaires, avec 51 milliard versés au détriment de la recherche, de l'investissement productif, des services publics, du bien-être de la population. L'ONG Oxfam a publié une étude en mai sur les profits des entreprises du CAC 40, pointant que 67% de leurs bénéfices ont été versés en dividendes !

C'est ce fonctionnement de l'ultra libéralisme, que dénoncent ensemble, de nombreuses forces porteuses de propositions alternatives, au « contre sommet du G7 », à Hendaye.

Nous sommes confrontés à un gouvernement qui veut aller vite pour transformer la société en bafouant tout dialogue social avec les organisations syndicales et qui n'hésite pas à recourir à la force contre les manifestants.

C'est de notre responsabilité en tant que syndicat d'informer la profession, d'organiser les mobilisations qui sont indispensables pour faire bouger les lignes. Nous ne sommes pas là juste pour dire NON mais sommes porteurs de propositions alternatives ! POUR : Quelle Ecole ? Quel bac ? Quelle EPS ? Mais aussi dans un cadre plus large : Quelle fonction publique ? Quel système de retraite et comment le financer ?

Le SNEP et sa fédération, la FSU travaillent avec d'autres organisations, à construire des alternatives, à les crédibiliser dans l'opinion. C'est indispensable pour que les mobilisations puissent se développer.

Nous devons rester optimistes et prendre exemple sur notre jeunesse qui se mobilise sur le climat, ou sur le mouvement du « contre sommet du G7 ». Nous sommes en capacité de nous rassembler, de montrer que d'autres possibles sont envisageables et qu'une société plus juste et solidaire n'est pas qu'une utopie.

Alors au moment où nous écrivons ces lignes, il est certain que des mobilisations sont prévues courant septembre pour le climat, pour une autre réforme des retraites... mais les dates ne sont pas encore définies. Nous vous appelons donc à consulter le site du SNEP pour en savoir plus.

Bonne rentrée à toutes et tous



L'intervention collective paye

2018 : la ville de Montargis (45) décide de confier la gestion de ses 2 piscines à une entreprise privée. Le SNEP alerte les collègues sur les risques que la volonté de « rentabilisation » affichée fait courir et intervient auprès de la municipalité qui s'engage, par courrier, au maintien des créneaux pour les scolaires. Juin 2019, la direction de la piscine couverte, au lieu de réunir primaires, collèges et lycées comme le faisait la ville auparavant pour la ré-

partition des créneaux pour 2019-2020, réunit les seuls primaires et leur attribue des créneaux qui pénalisent le secondaire.

Après avoir demandé conseil au SNEP, les équipes pédagogiques interviennent collectivement et immédiatement auprès du maire. En parallèle le SNEP lui écrit pour lui rappeler ses engagements.

Résultat : une réunion rassemblant tous les utilisateurs scolaires est organisée dès la semaine suivante et une nouvelle répartition des créneaux est décidée.

ACTUALITE

Elections des élu-e-s des A.S

Le calendrier officiel n'est toujours pas paru mais courant septembre-début octobre 2019 vont devoir être constituées des listes pour représenter les A.S au sein du Conseil Départemental de l'UNSS. Elles comprendront 3 titulaires et 3 suppléants et devront être déposées vers la mi-octobre auprès du service départemental de l'UNSS.

Courant novembre, les A.S devront réunir leur comité directeur pour élire leurs représentant-es. Et début décembre le directeur départemental de l'UNSS devra organiser le dépouillement des votes.

Pour le SNEP-FSU il est important que ces listes soient constituées par des enseignants d'EPS (élus pour 4 ans) car ce sont eux qui sont les mieux placés pour parler des difficultés des A.S et porter des propositions : calendrier, financier, organisation, réglementation...

Avoir une seule liste par département permettrait de fédérer un vote massif pour ses représentants et éviter ainsi une dispersion ou des conflits au sein des collèges.

Le SNEP et la profession sont attachés au sport scolaire et tout doit être fait pour que les A.S participent massivement à ces élections. Pour cela l'UNSS et l'administration doivent tout mettre en œuvre pour la réussite de cet acte démocratique.

Elections FSU

La FSU tiendra son congrès national du 9 au 13 décembre 2019, à Clermont-Ferrand. La préparation de celui-ci donne lieu :

- D'une part à un vote d'orientation, c'est à dire un choix entre plusieurs textes soutenus par des listes de militants (au plan départemental et au plan national) ;
- D'autre part à un débat approfondi sur les mandats de la fédération organisé en quatre thèmes (éducation, services publics, alternatives, syndicalisme).

Le vote se déroulera fin Septembre 2019 et début Octobre 2019 dans les départements.

Selon les cas, son organisation sera sous la responsabilité de la section FSU départementale ou sous la responsabilité de la section SNEP-FSU.

Nous appelons les syndiqué-e-s à participer au scrutin et aux débats préparatoires au congrès de leur fédération syndicale.



Les militant-e-s du SNEP-FSU sur le pont, y compris pendant les vacances : **26 août, accueil des stagiaires**

CORPO

Béa
Bardin

TZR, le compte n'y est pas !

Suite aux mutations intra 2019, nous constatons une forte diminution du nombre de TZR (-11) dans notre académie qui ne permettra pas d'assurer la totalité des remplacements et d'assurer la continuité du service public par des professeurs d'EPS titulaires.

Nous avons donc 62 TZR répartis ainsi :

- 7 (-2) dans le 18 (4 Cher nord, 3 Cher sud)
- 11 (-2) dans le 28 (6 Eure et Loir nord, 5 Eure et Loir sud)
- 5 (-1) dans le 36
- 13 (-1) dans le 37 (7 Indre et Loire ouest, 6 Indre et Loire est)
- 12 (-3) dans le 41 (7 Loir et Cher ouest, 5 Loir et Cher est)
- 14 (-2) dans le 45 (10 Loiret ouest, 4 Loiret est)

Mais, suite aux groupes de travail du 16 juillet, un grand nombre de TZR (23) se trouve déjà affecté à l'année (en AFA) et ne sera donc pas disponible pour effectuer les remplacements de courte et moyenne durée. D'autres

TZR, dont nous en aurons connaissance lors du groupe d'informations du 28 août, vont encore être affectés à l'année juste avant la rentrée. Ensuite, la DPE 3 (bureau des remplacements) prendra le relais de la DPE 13 et affectera un certain nombre d'entre-eux sur des BMP (Blocs de moyens provisoires) restant vacants dans l'académie.

Certaines zones départementales vont se trouver rapidement démunies en moyen de remplacement (Cher sud, Eure et Loir nord, Indre et Loire ouest notamment). Nul doute que le rectorat fera encore appel, au cours de l'année scolaire, à de nombreux contractuels pour essayer de combler ces manques.

C'est pourquoi, le SNEP-FSU continue de revendiquer une augmentation du nombre de postes aux CAPEPS externe et interne afin de permettre à un maximum de collègues d'obtenir le concours et aux élèves d'avoir des enseignants formés et titulaires.

Suite du dossier Corpo page 6

LE BUREAU ACADEMIQUE DU SNEP- FSU / ORLEANS-TOURS

Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Secrétaire académique - S2 du 28 06 26 03 06 19 s3-orleans@snepfusu.net	Michel DELLA MALVA Lycée J. Cœur BOURGES 18 Trésorier académique - Corpo 06 68 49 69 41 t3-orleans@snepfusu.net	Béatrice BARDIN Lycée J. Cœur BOURGES 18 Responsable secteur Corpo 07 86 12 23 52 ba.bardin@orange.fr	Gérard PIQUEMAL Clg Michelet TOURS 37 S2 du 37 06 67 87 50 77 s2-37@snepfusu.net
Guillaume LEMAIRE LP Châteauneuf Argenton/Creuse 36 correspondant du 36 - Corpo 06 87 19 15 10 claquos.lemaire@wanadoo.fr	Philippe DECHAUD Lycée B. Franklin ORLEANS 45 S2 du 45 - liaison stagiaires 06 81 03 63 49 s2-45@snepfusu.net	Catherine TESSIER Clg G. Yvon VENDOME 41 Co S2 du 41 - Corpo 02 54 80 06 05 ctessier.snepfusu.41@orange.fr	Joëlle NOUAÏLLE retraitée - site 06 07 96 48 39 nouaille.joelle@wanadoo.fr
Auréliel DELSARD Lycée agricole BOURGES 18 T2 du 18 - Secteur Agriculture aurelie.delsard@educagri.fr	Carole SERINET Clg H. Boucher CHARTRES 28 T2 du 28 - Corpo 02 37 26 88 15 famille.serinet@wanadoo.fr	Cyril BAPTISTE Lycée Pasteur LE BLANC T2 du 36 cb2125@orange.fr	Martine COUHE Retraitée T2 du 37 martine.couhe@wanadoo.fr
Pascal MOURGUES LP Sonia Delaunay BLOIS 41 T2 du 41 pascal.mourgues@ac-orleans-tours.fr	Philippe LANGER LP Leclerc ST JEAN DE LA RUEILLE T2 du 45 02 38 77 09 18 phil.langer@free.fr	Gil BOISSE Elu des A.S 06 88 79 35 20 gil.unss@orange.fr	Soline AGOUTIN Clg H. Fillay BRACIEUX site - Corpo soline.agoutin@wanadoo.fr
Valérie BRUEZ UFR STAPS ORLEANS 45 Membre BA valerie.bruez@univ-orleans.fr	Eliane MASSIERA CPD 45 Liaison avec le 1 ^{er} degré eliane.massiera@orange.fr	Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45 Corpo 02 38 55 04 95 libertenzo@yahoo.fr	Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 TZR - Corpo sebifong@gmail.com
Vincent MARQUET LP J de Beauce CHARTRES 28 vincent-marquet@hotmail.fr	Jean-Baptiste BREJAUD Clg Rosa Parks CHATEAUROUX 36 jean-baptiste.brejaud@orange.fr	Laure MOURENS Clg NEUVILLE AUX BOIS 45 06 99 34 45 45 mourenslaure@yahoo.fr	Sylviane HEBERT retraitée - BD 37 pasyl.hebert@gmail.com
Alain LE HENAFF Retraité Equipements a.le-henaff@wanadoo.fr	Serge CHABROL Bulletin académique 06 75 03 24 57 serge.chabrol@snepfusu.net	Michel AUSTERLITZ retraité Secteur Sports michel.austerlitz@wanadoo.fr	Claude GUENOT retraité BD du 18 - FSU guenot.claude@gmail.com
Christine CHAFIOL retraitée 06 73 93 31 07 Santé, retraites christine.chafiol@snepfusu.net	Evelyne PECOUT Retraitée BD 37 evelyne.pecout@wanadoo.fr	Sylvie LACH Retraitée 02 47 27 63 38 lach1959@gmail.com	Jean MAILLET Retraité 02 38 98 48 16 jean-michel.maillet2@orange.fr

LES ELUS du SNEP AUX COMMISSIONS DE REFORME DEPARTEMENTALES

Céline CATELAN Clg V.Hugo BOURGES 18 Béatrice BARDIN Lycée J.Cœur BOURGES 18	Christian GUERIN Clg G. Couté VOVES 28 Laurent SERINET SEP Lycée J de Beauce CHARTRES 28	Isabelle BARDET Lycée P et M. Curie CHATEAUROUX 36 Pierre LIMOGES Clg J. Moulin ST GAULTIER 36	Sébastien FONGARNAND Clg G.Brassens ESVRES 37 Gérard PIQUEMAL clg Michelet TOURS 37
Gil BOISSE Clg J. Edmond VENDOME 41 Joëlle NOUAÏLLE Clg J. Crocheton ONZAIN 41	Philippe LANGER LP Leclerc St JEAN DE LA RUEILLE 45 Jonathan LEFEBVRE Clg J. Moulin ARTENAY 45		

Commissions constituées de médecins, d'élus du personnel et de représentants de l'administration : donnent un avis sur l'imputabilité au service d'une maladie ou d'un accident, sur l'attribution du taux d'IPP, sur la date de consolidation, sur l'attribution de temps partiel pour raison thérapeutique et sur la mise en retraite pour invalidité suite à un accident ou maladie, imputable ou non au service.

Toutes et tous ces militant-e-s sont à votre disposition pour vous informer, répondre à vos questions, défendre vos droits, vous aider dans vos démarches administratives, vous assister en cas de conflit avec l'administration...Alors, n'hésitez-pas à les contacter !

LE RECTORAT D'ORLEANS-TOURS

Rectorat 21 rue St Etienne – 45043 Orléans cedex1 02 38 79 38 79 ce.rectorat@ac-orleans-tours.fr Site www.ac-orleans-tours.fr	Recteur d'académie Katia BEGUIN 02 38 79 38 21 ce.recteur@ac-orleans-tours.fr	Secrétaire général d'académie Michel DAUMIN 02 38 79 38 71 ce.sg@ac-orleans-tours.fr	Directeur des ressources humaines Sébastien CALLUT 02 38 79 38 72 ce.drh@ac-orleans-tours.fr
	Division des Personnels Enseignants David ROBOT 02 38 79 41 01 ce.dpe@ac-orleans-tours.fr	Bureau DPE EPS Charline RAY 02 38 79 41 07 ce.dpe13@ac-orleans-tours.fr	Division de l'Organisation Scolaire Nathalie BOURSIER 02 38 79 38 62 ce.dos@ac-orleans-tours.fr

Inspecteurs Pédagogiques Régionaux – E PS

Adresse rectorat 02 38 79 39 18 02 38 79 39 10 (secrétariat)	Michaël TAILLEUX michael.tailleux@ac-orleans-tours.fr	Sophie NEUMAN détachée sophie.neuman@ac-orleans-tours.fr	Brice BENARD stagiaire IPR brice.benard@ac-orleans-tours.fr
--	--	---	---

U . N . S . S .

UNSS Régionale 4 rue Marcel Proust-45000 Orléans 02-38-53-42-15 Site : www.unss.org sr-orleans-tours@unss.org directrice : Marielle TYTGAT 06-29-97-45-90 adjoint : Laurent MEUTELET 06-22-80-03-82	UNSS 18 Alain MEUNIER 02-36-08-20-16 / 06-69-36-89-34 sd018@unss.org	UNSS 28 Nicolas BOUTTIER 02-37-18-78-40 / 06-85-52-27-93 sd028@unss.org	UNSS 36 Jean-Marie CHAUVIN 02-54-60-57-45 / 06-83-38-20-56 sd036@unss.org
	UNSS 37 Isabelle KIEFFER 02-47-60-77-69 / 06-03-25-00-14 sd037@unss.org	UNSS 41 Christophe ATRY 09-71-36-12-95 / 06-25-53-45-01 sd041@unss.org	UNSS 45 Ludovic FAJOUX 02-38-24-29-92 / 06-82-88-14-90 sd045@unss.org

ELU-E-S DES A.S AUX CD UNSS jusqu'en octobre 2019

DEPARTEMENT	18	28	36	37	41	45
TITULAIRES	Béatrice BARDIN Ludovic GAZUT Yohann FAVRE	Stéphane MAU-RICE Cécile JAN Olivier ROBIN	Elise LIMOGES Marie-José BIEN- VENUT Nicolas FOURGNAUD	Christelle ALVES Soraya CHIHEB Philippe ROBI- CHON	Gil BOISSE Alain FLEURY Stéphanie VE- RON	Patrice BAUCHET Anne CHAPERON Sylvain PAQUIGNON
SUPPLEANTS	Géraldine FOUR- NIER Martin VERCHERY Aurélien DELSARD	Julien ROBERT Christine LEPOUT Damien BESNARD	Alexandre GUIL- LOT Isabelle BARDET Guillaume LE- MAIRE	Vincent MAUPAY Marie-Ange BOUR- REAU Philippe LANI- BOIRE	Francis SOU- FACHE Jean-Louis GUYADER Sylvain COGNE	Natacha LECAS Eric THOLANCE Christel LAGEDA- MON



Joëlle Nouaille tourne la page

Le conseil académique de juillet a été l'occasion de remercier Joëlle pour son investissement syndical dans le Loir et Cher et au sein du Snep académique. Discrète, présente et efficace, avec toujours le sourire, sans un mot plus haut que l'autre, Joëlle a apporté son engagement militant au syndicat depuis de nombreuses années.

Christian lui a lu son acrostiche et c'est autour d'un verre que nous lui avons souhaité une très belle retraite active auprès de son petit-fils, dans sa commune et bien sûr si elle le souhaite en militant comme retraitée.

Christine Chafiol



La Classe Exceptionnelle, un accès restrictif et inégalitaire...

Même si la classe exceptionnelle répond en partie aux attentes de revalorisation de la rémunération de nos collègues en fin de carrière, il n'en reste pas moins que son accès est trop restrictif et inégalitaire. Il est donc nécessaire d'élargir son accès au plus grand nombre en augmentant d'une part, le nombre de promotions à la Classe Exceptionnelle (25 promotions pour 136 promouvables dans notre académie) et en révisant d'autre part, la répartition des promotions entre les deux viviers (vivier 1 : 19 promotions pour 20 promouvables, vivier 2 : 6 promotions pour 116 promouvables !!).

Afin que la classe exceptionnelle devienne un débouché de carrière pour tous et que chacun puisse en bénéficier avant son départ en retraite, le SNEP-FSU demande :

- un nouvel élargissement des fonctions reconnues pour le vivier 1.
- Nos inquiétudes émises lors des campagnes 2017 et 2018 se sont avérées exactes : un vivier qui a diminué de moitié et qui permet à de très jeunes collègues d'être rapidement promus et donc de bloquer longtemps des promotions.
- une augmentation forte du nombre de promotions du vivier 2
- une organisation de la « rotation des promotions » de façon à ce que les futurs départs en retraite permettent

de nouvelles promotions en 2020. Rappelons qu'une fois toutes les places attribuées en 2023, les nouvelles places s'attribueront uniquement par le départ de ceux promus à la classe exceptionnelle. Il semblerait d'ailleurs, que nous n'aurions plus que 5 promotions en 2020 pour autant de collègues éligibles ! C'est pourquoi, nous ne comprenons pas pourquoi de jeunes collègues ont obtenu des avis excellents, prenant ainsi la place de collègues plus âgés tout aussi méritants. En effet, nous nous retrouvons à nouveau avec un nombre important de collègues avec de très bons dossiers qui malheureusement, faute de promotions, ne pourront pas être promus.

- un rééquilibrage du barème actuel qui donne un poids trop important à l'avis rectoral, d'autant plus que l'attribution de ce dernier nous interroge parfois au regard des avis des évaluateurs primaires. En effet, dans notre académie, certains collègues avec les mêmes appréciations du chef d'établissement et de l'inspecteur se retrouvent avec un avis recteur différent ! D'autres, passent d'un avis satisfaisant à un avis excellent ! Certains n'ont même pas d'avis du chef d'établissement ! Tout cela nous semble peu lisible et difficilement compréhensible pour les collègues !

Dans nos propositions, nous avons donc, comme lors des campagnes précédentes, privilégié les collègues les plus âgés et retraitables en 2019.

Concernant l'échelon spécial, comme pour l'accès à la Classe Exceptionnelle, le SNEP-FSU demande à ce que tous les retraitables qui verraient un effet financier immédiat à la promotion soient proposés. En effet, dans un contexte de gel du point d'indice, le passage de l'indice 830 à l'indice 885 n'est absolument pas négligeable. De plus, la note de service ministérielle fait bien référence à la nécessité de porter une attention particulière aux collègues les plus expérimentés.

Nous avons donc proposé uniquement des collègues retraitables (3 promotions sur 14 promouvables), propo-

sition que n'a pas retenue notre administration estimant qu'il était impossible de promouvoir un collègue avec un avis recteur très satisfaisant à la place d'un collègue avec un avis excellent !

Conséquence directe : les collègues promus à la Classe Exceptionnelle avec un avis Très Satisfaisant ou Satisfaisant ne pourront jamais accéder à l'échelon spécial ! C'est inadmissible !

L'accès à l'échelon spécial, un vrai leurre !

MUTATIONS Les entrant-e-s et les sortant-e-s

SORTANTS DE L'ACADEMIE

AUDRAN JérémY, BANT Clémentine, BARBALAT Mélanie, BASTIEN Martin, BEGHIN-GEOFFROY Raphaël, BERNARD Emilie, BOIZUMAULT Ringo, BONNAMY Corentin, BOYER Martin, BOYER Mickaël, BRUNET-FORTIN Baptiste, CAMARD Solly, CHAMPAGNE Baptiste, COLLARD Morgane, CORMERY Lucie, DAGUET Laura, DE MEYER Charles, DECOURSIER Manon, DELLA VALLE Jeanne, DELMARLE Théo, DEVOT Thomas, GARDES Didier, GIBAUT Baptiste, HAINE Bryan, HELLE Julie, HERMELINE Antoine, HERMELINE Morgane, JAN-KOWSKI Flavien, LABADIE Kevin, LE GAL Julien, LEDRU Antoine, LEFEBVRE Margaux, LONGUET Jordan, LUZU Aurélien, MALITHE JérémY, MARAIS Romain, PAILLISSON Mélanie, PLANTA Rachel, RENVOIZE Laurane, ROBIN Caroline, ROCHEFORT Yann, ROCQ Catherine, RODIER Gilles, ROYER Alexis, SCHMIDT Denys, SOUBIELLE Allan, SOUCHARD Elvis, TABACZ-

KA Jonathan, TETEH Mélanie, TETILLON Kilian, VACCARO Teddy, VIGNAUD Sandrine, ZUURBIER Gerda

ENTRANTS SUR L'ACADEMIE

ANDRÉ Jean-François, BARON Baptiste Mauric, BELGY Pierre, BESSEAU Nicolas, BLANCHET Gaëlle, BONNET Benjamin, BUIZARD Nicolas, CADU Erwan, CHANUT Thibaut, CHARTRAIN Aurélien, CORABOEUF Claire, DAVID Nathan, DEBORDE Emerick, DUPUIS Laurie, DURAND Charly, FERNANDEZ Raymond, FILLASTRE Marianne, FLORENT François, GANDIN Samuel, GAYOU Sylvain, GORSE Jérôme, GOURIN Maxime, GUILLEMOT Maevonn, JARDIN Claire, LAMOTTE Pauline, LE CHEVILLER Alexandra, LOEL Damien, LOUSTALOT Anne-Catherine, MAURY Marine, MORTEAU Pierre, RAFFIN Manon, REUILLON-VOISIN Kevin, ROTH Anne-Sophie, ROY Maxime, SAGELAS Thomas, SIMON Antoine, TEMPIER William, YAGO David

Bienvenue aux nouveaux retraités 2019

Ouf ? ...Ou Ouais !!... ?...

Faute de l'ancienne et idéale CPA (possibilité de terminer son périple professionnel en travaillant à ½ temps avec traitement de 80%), il s'agit maintenant, surtout de réussir à réinventer votre vie, sans rupture avec une vie professionnelle, qui n'a pas toujours été à la hauteur de vos espérances, mais avec une ambition nouvelle, personnelle, familiale, sociale, artistique, de découvertes, de voyages divers, de bricolage, de jardinage, d'activités physiques maintenues et éventuellement modifiées, et surtout, de rencontres variées et stimulantes....

A ce moment crucial, comptez sur le SNEP, comme le SNEP compte sur vous.

9 organisations de retraité-e-s, dans une unité exemplaire, sont mobilisées depuis plus de 2 ans pour affirmer que

les retraité-e-s doivent pouvoir contribuer à une vie sociale bien développée, familiale mais pas seulement; et qu'ils n'acceptent donc pas d'être réduits à une « variable d'ajustement budgétaire » !

Cela exige une protection sociale et des services publics de qualité, une pension non amputée, le maintien de l'autonomie, sous toutes ses formes...

Les retraités ont toute leur place dans le SNEP, qui a besoin d'eux. Leur syndicalisation est en hausse en 2019, d'abord, mais pas seulement, pour leurs revendications propres. Les publications spécifiques, les séjours divers mis sur pieds chaque année, l'aide qui peut leur être nécessaire est appréciée.

Ensemble, débattons encore et davantage : **quels besoins, spécifiques et communs, et comment les faire mieux prendre en compte ?**

Alors ? Bienvenue dans un SNEP ouvert, dynamique et convivial.

Edouard Vernier



Les retraité-e-s en visite à Chaumont sur Loire

Une dizaine de retraités de tous âges se sont retrouvés à Chaumont le 27 juin. La promenade dans « les jardins du paradis » s'est faite le matin alors que la chaleur augmentait, puis le repas du midi a été partagé dans un restaurant troglodyte bien au frais. L'après-midi c'est le château qui a été visité.

Les échanges ont été riches et nombreux. Tous ont été ravis par la beauté du site, des jardins, des œuvres d'art, et sont pour renouveler cette expérience. Rendez-vous est donc donné à Chartres à l'automne, sans oublier de participer aux luttes à venir (retraites, pouvoir d'achat ...).

Dès la rentrée, je me syndique

9988 collègues ont adhéré au SNEP l'an dernier (au 15 juin 2019), un tiers de la profession. C'est PARLANT !

Nous t'appelons donc dès aujourd'hui à REJOINDRE ces 9988 collègues et à découvrir, si tu adhères pour la première fois, de l'intérieur, ce qu'est le SNEP-FSU

Entre 3€ et 9€ par mois !

C'est le coût mensuel de la cotisation syndicale selon le grade et l'échelon.

Déduction fiscale !

66% de la cotisation est déductible des impôts
Sur une cotisation de 175€ (prof au 7^{ème} échelon),
vous payez seulement 60€ !

La mise en place du prélèvement des impôts à la source ne modifie en rien le crédit d'impôt de 66% qui reste d'actualité.

Cette cotisation est la seule ressource financière du syndicat

Les actions militantes du SNEP-FSU académique : bulletins, stages (mutations, formations syndicales, pédagogiques), secteur corpo (réunions institutionnelles, déplacements des commissaires-paritaires, santé, retraites), site du SNEP académique,... en dépendent.

Je choisis de payer ma cotisation :

- en ligne sur le site : <http://www.snepfsu.net>
- par chèque(s) à l'ordre du SNEP-FSU (8 chèques maxi)
- par prélèvement(s) en une ou 8 fois maxi, effectué(s) le 5 du mois

Adresse du trésorier académique :

Michel DELLA MALVA
13 allée des Chênes 18570 LE SUBDRAY
t3-orleans@snepfsu.net

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : Michel Della Malva 13 allée des Chênes 18570 LE SUBDRAY

Identité	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F ☐ M ☐	Situation professionnelle	Etablissement d'affectation ou zone de remplacement		
	Nom			Code établissement		
	Nom de jeune fille			Nom		
	Prénom			Adresse complète		
	Adresse complète			Echelon (ou groupe pour les retraités)		
	Mail			Situation administrative (entourez ci-dessous)		
Téléphone fixe		TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable		Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire	
		Disponibilité		Congès (parental...)		

Bulletins	Envoi des bulletins SNEP-FSU	Envoi du bulletin FSU ("POUR")	Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue Date et signature
	☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	☐ Version papier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse établissement ☐ Version électronique	
	Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale		

Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2019-2020

Catégorie professionnelle

Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
		1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11	
Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS		100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €	
Prof EPS classe normale biadmissible				149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €	
Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe		199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €						
Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.		236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
AE - CE - PEGC			120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €	
CE - PEGC Hors Classe				177 €	187 €	211 €	227 €						
CE - PEGC Classe Ex.		211 €	229 €	242 €	257 €	271 €							
MA et CDI		100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €					
Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
		1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11	
Agrégé - CTPS		110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €	
Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe		256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €						
Entourez votre catégorie professionnelle		Catégorie/échelon											
		1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.		283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe		100 €											
Agrégé stagiaire sur 1er poste		110 €											
Congé parental - disponibilité		46 €											
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.													
Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €											
Autre contractuel (CDD)		30 €											
Congé de formation		102 €											
Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.													
Abonnement Bulletin													
Non syndiquables											60 €		
Institutions/Associations											60 €		
Etudiants STAPS											20 €		
Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.													
Inférieur à 1151 € → Groupe 1		51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €					
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € → groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €					
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €					
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €								

Je choisis de payer ma cotisation...

1/ Nouveauté ! En ligne sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8) (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

PRELEVEMENT MANDAT  En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.	Nom _____ Prénom _____ Adresse _____ Compl. d'adresse _____ CP - Ville _____ Pays _____ Code IBAN _____ Code BIC _____ Paiement récurrent ☒
	Pour le compte du SNEP-FSU 76, rue des Rondeaux 75020 PARIS Ref : cotisation SNEP A : _____ Le : _____ Signature : _____
	MERCI DE JOINDRE UN RIB NE RIEN INSCRIRE ICI →

CREDIT D'IMPOT

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.